



Zone de mouillages écologiques Brescou - Les Tables

Des systèmes écologiques

Remplaçant l'ancrage, ces systèmes "écologiques" n'abîment pas les fonds marins.



L'amarrage se fait sur l'anneau situé au dessus de la bouée.

Une zone accessible et réglementée

- Il est **interdit de mouiller** une ancre dans le périmètre de la ZMEL, sauf en cas de nécessité absolue.

- L'amarrage à une bouée est possible **entre le lever et le coucher du soleil**, à l'exception des clubs de plongée.

Leur utilisation permanente est interdite.

- La vitesse de navigation dans la ZMEL est limitée à **5 nœuds**.

- Deux bouées différenciées sont strictement réservées aux centres et clubs de plongée.

- **La navigation dans la ZMEL n'est possible que pour s'amarrer ou quitter une bouée**, à l'exception de la zone sud entre les bouées A-E-F du secteur de Brescou.

L'arrêté inter-préfectoral n°DDTM 34-2015-06-05016 ainsi que le règlement de police en annexe 1 sont consultables sur les sites Internet de la préfecture maritime de Méditerranée et de la Ville d'Agde, mais aussi à la Direction du milieu marin, à la Capitainerie et l'Office de Tourisme.

Durant la saison une "Patrouille bleue" navigue sur zone pour vous conseiller et vous informer.

Conception & réalisation : Direction gestion du milieu marin Ville d'Agde - 07/2015
 Crédit photographique : R. Dupuy de la Grandrive, M. Foulquié, S. Blouet, E. Chéré
 Image: Neptune Environnement / Fond de carte: Google Earth

La Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) est installée au cœur de l'Aire Marine Protégée de la côte agathoise, site Natura 2000 "Posidonies du Cap d'Agde", gérée par la Ville d'Agde. Cette ZMEL est **la plus grande de la région Languedoc-Roussillon**, avec ses 41 bouées d'amarrage réparties sur 35 ha. Son accès y est libre, gratuit et réglementé.

La ZMEL est composée de deux secteurs, l'un situé autour de l'îlot de **Brescou** et l'autre sur le site de plongée des **Tables**.

Mise en place du **1er juin au 30 septembre sur Brescou** et du **15 avril au 15 octobre sur les Tables**, la ZMEL a pour **objectifs de préserver l'environnement marin et de sécuriser la zone pour les usagers**.

Protection des fonds marins ...

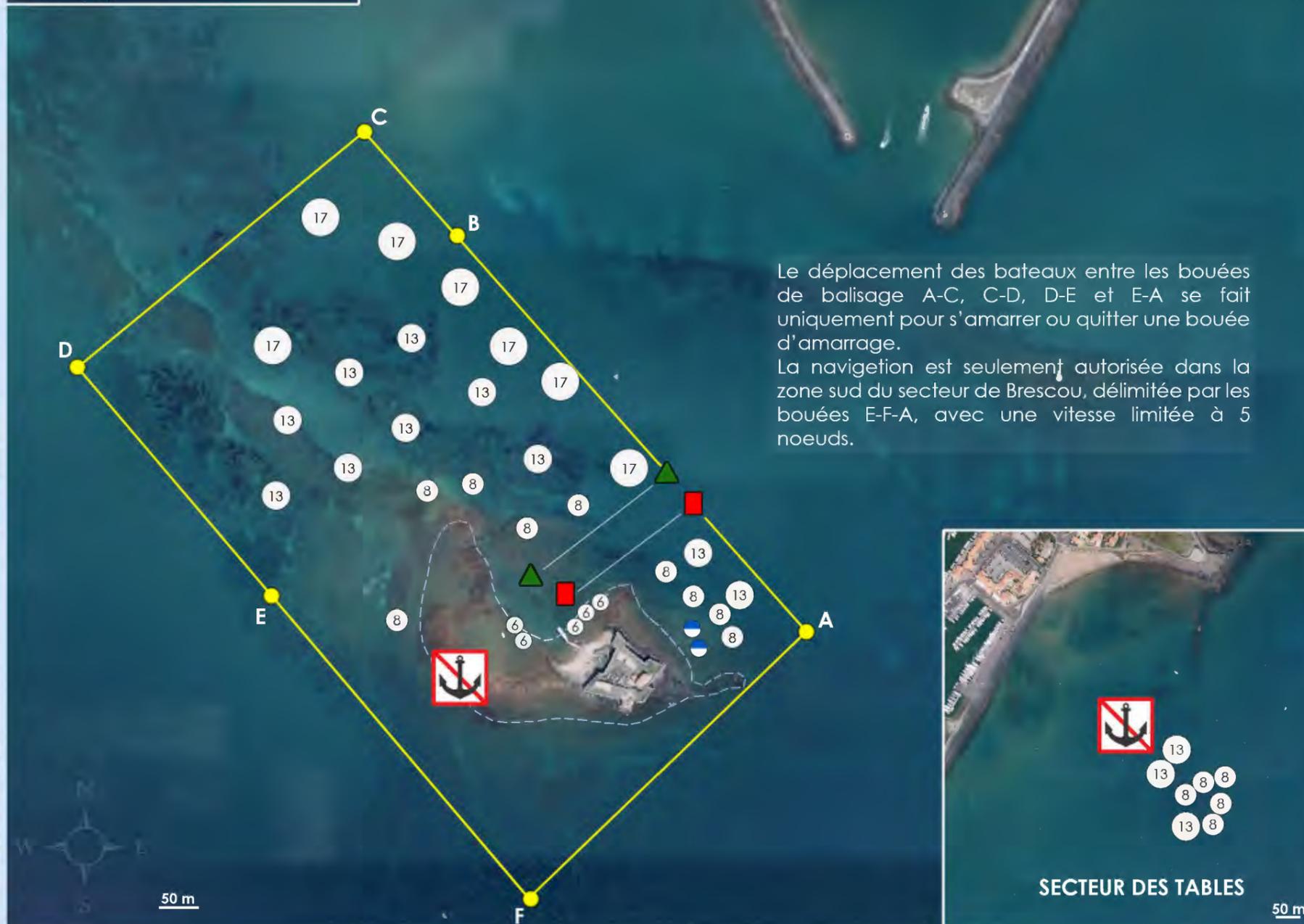
Conserver les herbiers de **posidonies**, espèce protégée et uniquement présente en Méditerranée.

Ce milieu naturel est un pôle de biodiversité, une nurserie et une protection naturelle contre l'érosion du littoral.



Préserver la **Grande nacre**, mollusque protégé en France et l'un des plus grands coquillages au monde.

Eviter l'implantation d'espèces pouvant être envahissantes, comme **Caulerpa racemosa** (ci-contre) transportée par les ancres.



- Catégories des bouées :
- 17 Bateau de moins de 17 m
 - 13 Bateau de moins de 13 m
 - 8 Bateau de moins de 8 m
 - 6 Bateau de moins de 6 m
 - 6 Réservée pour les centres et clubs de plongée
 - Chenal
 - Balisage de la ZMEL
 - Isobathe 1,5 m

